



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOIRON-RUILLÉ
(MAYENNE)

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Date d'affichage : 02/11/2023

Date de la convocation : 02/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	22
Absents	05
Votants	22

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEAIS, Maire.

Présents : M. Bernard BOURGEAIS, ~~M. Gérard JALLU~~, ~~Mme Isabelle GROSEIL~~, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, ~~M. Michel LABBÉ~~, Mme Annette PIVERT, M. Christian CORRAIE, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAULT, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, Mme Chrystèle FOUCHER, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, ~~Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE~~, ~~Mme Pauline MESRE~~, M. Gaëtan BEUNARD.

Absents : M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Michel LABBÉ, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Mme Pauline MESRE.

Délégations : Néant.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HARDY est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Validation du conseil municipal du 03 octobre 2023 :

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2023.

Ordre du jour :

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de ses délégations.

- 01) Tarifs publics – Année 2024
- 02) Décision modificative n° 3 – Budget principal
- 03) demande de subvention départementale au titre des contrats du territoire – dotation communale pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Moulin
- 04) Redevance d'occupation du domaine public par Orange
- 05) Prise en charge par la commune des frais de remise en état du véhicule d'un administré
- 06) Indemnités pour le gardiennage des églises communales
- 07) Questions diverses

✓ COMMUNICATION DES DECISIONS

(Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DCM 23/016	10/10/23	RESSOURCES HUMAINES	Signature d'un contrat avec AS'COM FORMATION - 103 avenue Charles De Gaulle - 82000 MONTAUBAN pour la formation spécifique et adaptée « Conduite en Sécurité » des engins de chantier de catégorie A de la Recommandation CNAMTS R482 et « Conduite en Sécurité » Tracteurs Tondeuses sur la base de la R482 Catégorie A, pour un agent, au sein des services techniques.	670,00 € net de taxe (non assujetti à la TVA) forfaitaire pour la journée de formation pour un agent au sein des services techniques
DCM 23/017	11/10/23	COMMUNICATION	Signature d'un devis pour un renouvellement de l'adhésion et de la maintenance à l'application mobile IntraMuros avec la SAS INTRAMUROS - 16 rue de Ségur - 33000 BORDEAUX	45 € H.T. / mois (commune entre 2001 et 3500 habitants) à compter du 01/01/2024 pour une durée de 3 ans (Possibilité de résiliation 2 mois avant la date d'échéance de l'abonnement)
DCM 23/018	18/10/23	SERVICES TECHNIQUE	Travaux d'extension et de rénovation des vestiaires des arbitres	54 839,21 € (T.T.C.) (dont 45 699,34 HT + 9 139,87 € TVA) <u>(dont 22 769,00 € H.T. de Fonds de concours versé par Laval Agglo « subvention »)</u>

- Travaux électricité/plomberie – Ecole Ruillé

Signature d'un devis avec SARL FGREAUTÉ → 1 077,31 € HT - 215,46 € TVA - 1 292,77 € TTC

- Intervention pour soudure sur broyeur

Signature d'un devis avec A.F.Métallerie → 152,50 € HT - 30,50 € TVA - 183,00 € TTC

- Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments – Volet 1 (Groupe scolaire Jean Moulin ; Groupe scolaire Robert TATIN ; Restaurant scolaire n° 1 et périscolaire ; Restaurant scolaire n° 2) – Prestation à réaliser annuellement

Signature d'un devis avec APAVE → 1 580,00 € HT - 316,00 € TVA - 1 896,00 € TTC (mode de chiffrage de type « Forfait »)

- Chaudières Fioul de la commune de Loiron-Ruillé : ancienne mairie de Loiron, complexe sportif et espace jeune

Signature d'un devis avec BERGERE ENERGIES → 433,00 € HT - 86,60 € TVA - 519,60 € TTC

- Entretien chaudière – Mairie de Ruillé et Ecole de Ruillé

Signature d'un devis avec SARL FGREAUTE → 297,63 € HT - 59,53 € TVA - 357,16 € TTC

- Vêtements de travail – Espaces verts/Voirie

Signature d'un devis avec PROLIANS – BEAUPLET-LANGUILLE → 496,81 € HT - 99,36 € TVA - 596,17 € TTC

- Matériels + Petits équipements entretien

Signature d'un devis avec A. PRO HYGIENE → 183,41 € HT - 36,68 € TVA - 220,09 € TTC

- Location camion nacelle et nacelle 4x4 16m (pour 5 jours)

Signature d'un devis avec SERMA B.T.P. SAS → 797,50 € HT - 159,50 € TVA - 957,00 € TTC

2023-072) TARIFS PUBLICS - ANNÉE 2024

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'actualisation des tarifs publics.

Il est proposé les règles suivantes :

Modalités relatives aux associations communales :

→ **Les photocopies sont gratuites pour les associations communales. Cependant, les associations sont tenues de fournir le papier.**

→ Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gratuite des besoins en salles **pour UNE manifestation annuelle à but lucratif (hors Saint Sylvestre).**

Modalités générales pour toutes les salles :

Il est précisé que le chèque de réservation (acompte), d'un montant de 60 € sera retenu en cas d'annulation.

- En principe, **il ne pourra pas y avoir 2 locations successives pour les mêmes locaux au cours du même week-end** (samedi et dimanche).
- La vaisselle cassée ou perdue sera remboursée au prix d'achat.
- Période tarif hiver : 1^{er} octobre au 30 avril / Période tarif été : 1^{er} mai au 30 septembre.
- Une caution de 600 € sera demandée à l'instauration du contrat. Elle sera retenue en cas de dégradations ou de non-nettoyage des locaux et des abords.

Modalités relatives à la maison des associations :

Les locations sont valables pour les particuliers habitant LOIRON-RUILLÉ seulement pour des réunions familiales (sauf le 1^{er} trimestre de l'année) sans diffusion de musique et uniquement le week-end.

Mise à disposition – Gratuité (sous réserve des disponibilités) :

La petite salle du complexe de loisirs de Loiron et la maison des associations de Ruillé pourront faire l'objet d'une mise à disposition gratuite (sous réserve de disponibilité) pour les familles et leurs proches après les cérémonies funéraires.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5,00 % (l'arrondi sera à l'entier supérieur) de l'ensemble des tarifs.

Cf. les annexes (les grilles) 1, 2 et 3 pages suivantes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DECIDE d'augmenter les tarifs publics de 5,00 % (arrondis à l'entier supérieur) pour l'année 2024 dans les conditions précitées.

Article 2 : DIT que les grilles des tarifs seront annexées à la présente délibération.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

ANNEXE 1

Tarifs 2024 des salles de LOIRON

Tarifs 2024 des salles de LOIRON		COMMUNE				HORS COMMUNE	
		ASSOCIATIONS		AUTRES			
SALLE DES FETES (cuisine incluse dans les tarifs)		Journée	2 jours	Journée	2 jours	Journée	2 jours
Manifestation à but non lucratif	l'été	Gratuit	Gratuit	189 €	335 €	372 €	663 €
	l'hiver	Gratuit	Gratuit	229 €	422 €	412 €	749 €
Manifestation à but lucratif	l'été	130 €	227 €	395 €	710 €	552 €	994 €
	l'hiver	170 €	315 €	438 €	795 €	595 €	1 080 €
Vin d'honneur	l'été	Gratuit		134 €		231 €	
	l'hiver	Gratuit		174 €		276 €	
St Sylvestre à but lucratif		596 €	1 080 €	749 €	1 355 €	1 057 €	1 908 €
Réunions organisées par les entreprises	l'été			134 €		134 €	
	l'hiver			174 €		174 €	
Après les cérémonies funéraires mise à disposition gratuite pour les familles et leurs proches (sous réserve de disponibilité)							
supplément							
location vaisselle (couvert complet) par personne		0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
Réservation pour la préparation de la salle la veille à partir de 11h sous réserve de disponibilité		92 €	92 €	92 €	92 €	92 €	92 €
Petite salle (manifestation à but non lucratif)		Gratuit	Gratuit	52 €	52 €	73 €	73 €
Petite salle (manifestation à but lucratif)		52 €	52 €	52 €	52 €	73 €	73 €
		COMMUNE				HORS COMMUNE	
		ASSOCIATIONS		AUTRES			
PETITE SALLE							
Location avec cuisine		Gratuit		104 €		145 €	
Après les cérémonies funéraires		mise à disposition gratuite pour les familles et leurs proches (sous réserve de disponibilité)					
supplément							
location vaisselle (couvert complet) par personne		0.90 €		0.90 €		0.90 €	
Réservation pour la préparation de la salle la veille sous réserve de disponibilité		Gratuit		49 €		49 €	
HALLE DES SPORTS							
Entraînements		Gratuit					
Matches - Entraînement		Gratuit				21€/heure	
Vin d'honneur avec cuisine		Gratuit		189 €		263 €	
Manifestations à but lucratif (sans cuisine)		249 €		617 €		922 €	
Manifestations à but lucratif (avec cuisine)		335 €		710 €		1 014 €	
Saint Sylvestre à but lucratif avec cuisine		861 €		1 167 €		1 704 €	
Manifestation à but non lucratif (sans cuisine)		Gratuit		374 €		560 €	
Manifestation à but non lucratif (avec cuisine)		Gratuit		460 €		646 €	
supplément							
Salle des fêtes pour orchestre		122€ ou gratuit		122 €		122 €	
Réservation pour la préparation de la salle la veille sous réserve de disponibilité		122€ ou gratuit		122 €		122 €	
SALLE LOUISON BOBET							
Vin d'honneur ou réunion (vaisselle-tables et chaises comprises sans cuisine)		Gratuit		72 €		110 €	
Manifestation à but non lucratif (sans vaisselle)		Gratuit		72 €		110 €	
Manifestation à but lucratif (sans vaisselle)		72 €		93 €		134 €	

Augmentation de 5% (arrondi à l'entier supérieur)

ANNEXE 2

Tarifs 2024 des salles de RUILLE

Maison des associations		COMMUNE	
		Associations	Habitant Loiron-Ruillé et réunions familiales (sauf 1er trimestre de l'année)
sans diffusion de musique			
Vin d'honneur	l'été	Gratuit	107 €
	l'hiver	Gratuit	107 €
Repas de famille que le week-end (vaisselle comprise)	l'été		157 €
	l'hiver		201 €
Après les cérémonies funéraires, mise à disposition gratuite pour les familles et leurs proches (sous réserve de disponibilité)			

		COMMUNE				HORS COMMUNE		
		ASSOCIATIONS		Autres				
SALLE DES FÊTES « La Grange »		Journée	2 jours	3 jours	journée	2 jours	journée	2 jours
Vin d'honneur		Gratuite			102 €		116 €	
Manifestation à but non lucratif		Gratuite						
Manifestation à but lucratif (belote, loto, soirée dansante, théâtre)		102 €	116 €	144 €				
Location petite salle "La Grange"	l'été				74 €	107 €	90 €	133 €
	l'hiver				89 €	118 €	111 €	146 €
Location salle "La Grange"	l'été				167 €	222 €	206 €	276 €
	l'hiver				189 €	246 €	236 €	308 €
Suppléments								
location de vaisselle (couvert complet) par personne		0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €

Augmentation de 5% (arrondi à l'entier supérieur)

ANNEXE 3

SERVICES	TARIFS 2024
Guide pratique: pavés publicitaires	68€ le pavé pour une parution couleur
Droits de place (hors marché)	41 € pour chaque utilisation d'emplacement
Droits de place annuel (hors marché)	58 €
Droits de place annuel Taxi	44 €

PHOTOCOPIES	TARIFS 2024
Recto A4	0.20 €
Recto/verso A4	0.30 €
Recto A3	0.25 €
Recto/verso A3	0.35 €
Fax	2,10 € la feuille
Recto couleur A4	0.55 €
Recto/verso couleur A4	0.80 €
Recto couleur A3	1.05 €
Recto/verso couleur A3	1.60 €

CIMETIÈRE	TARIFS 2024
Concession de 15 ans (par emplacement au sol)	58 €
Concession de 30 ans (par emplacement au sol)	116 €
Colombarium 15 ans	693 €
Colombarium 30 ans	1 171 €
Cavurne 15 ans	220 €
Cavurne 30 ans	370 €
Jardin du souvenir : Mémoration sur les colonnes du souvenir avec fourniture de plaque 30 ans	24 €

MARCHES	TARIFS 2024
Commerces ambulants occasionnels	Forfait de base de 16 € pour 3 présences sur le marché (au cours de l'année que le commerce soit présent une fois ou 3)
	Au-delà de 3 présences : 6 € par présence occasionnelle
Commerces ambulants réguliers	Présence mensuelle (1 fois par mois soit 12 fois par an) : 21 €
	Présence chaque semaine toute l'année : 58 €

2023-073) DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de dépenses et de recettes, il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		- 40 151,43 €
023	Virement à la section d'investissement		+ 101 381,00 €
67/6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		+ 600,00 €
68/6817	Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants		+ 39 551,43 €
77/7713	Libéralités reçues	+ 101 381,00 €	
Total de la Décision Modificative n° 3		+ 101 381,00 €	+ 101 381,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 101 381,00 €	
024	Produits de cessions	+ 115 000,00 €	
20/2031	Voirie et Espaces publics		+ 2 820,00 €
21/2121	Aménagement et sécurisation rue du Docteur Ramé		+ 2 266,32 €
21/21312	Rénovation énergétique école Primaire Jean Moulin		+ 206 374,68 €
21/2151	Aménagement et sécurisation rue du Docteur Ramé		+ 4 920,00 €
Total de la Décision Modificative n° 3		216 381,00 €	216 381,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2023-074) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE - DOTATION COMMUNALE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN

Monsieur Bernard BOURGEOIS le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5,00 € par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec un maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1,00 €/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50,00 % sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 83 910,00 € au minimum et 100 692,00 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50,00 %. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50,00 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80,00 %, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1- Description détaillée du projet : Rénovation énergétique de l'école Jean Moulin (Loiron) à LOIRON-RUILLÉ - L'école primaire Jean Moulin a été construite en 1985 et n'a fait l'objet d'aucuns travaux de rénovation.

Le bâtiment est actuellement chauffé par des convecteurs électriques d'anciennes générations, les volumes à chauffer sont importants, l'isolation existante date de la construction et les menuiseries extérieures également.

L'objectif est de réaliser à minima 40% d'économie d'énergie.

Un audit énergétique a été réalisé en juillet 2022, le bâtiment est classé en E.

Les dépenses viseront principalement l'amélioration thermique du bâtiment dans sa globalité (réfection du doublage intérieur du bâtiment, abaissement des faux plafonds), les moyens de chauffage seront remplacés par l'alliance d'un système PAC et d'une ventilation double flux. L'ensemble des menuiseries extérieures seront remplacées par des menuiseries modernes à rupteur de ponts thermiques. Les sanitaires existants datant de l'année de construction seront entièrement rénovés.

2- Calendrier prévisionnel du projet :

- Date de commencement de l'opération (date de signature des marchés) : 25/08/2023
- Début des travaux : 01/01/2024
- Fin des travaux : 01/07/2025

3- Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Rénovation globale du bâtiment avec un objectif de réduction de 63 % des consommations d'énergie et 66 % des émissions de Gaz à Effet de Serre après travaux. Mise en œuvre de matériaux biosourcés pour l'isolation des murs extérieurs : isolant composé d'un mélange de laine lin, chanvre et coton. Attention particulière sur l'étanchéité à l'air avec la mise en place d'une membrane sur l'enveloppe (murs et plafonds) pour une meilleure performance thermique.
Adaptation au changement climatique	La mise en œuvre de matériaux biosourcés dans l'isolation des murs contribue à améliorer le confort d'été de par le déphasage thermique important.
Réduction des déchets et économie circulaire	La gestion des déchets est intégrée au marché (cf. CCTP). <u>EXTRAIT DES GENERALITES du CCTP</u> <u>NETTOYAGE ET PROPRETE DU CHANTIER</u> Le chantier devra être tenu en parfait état de propreté en permanence. L'entrepreneur du lot maçonnerie devra entreposer trois bennes sur le chantier dont une étanche à l'eau pour permettre le tri sélectif des déchets provenant de toutes les entreprises intervenant sur le chantier, à prévoir pendant toute la durée du chantier. Chaque entrepreneur est chargé de triés et d'entreposer ces déchets et emballages divers provenant du fait de son ouvrage dans les bennes de chantier appropriées. Cette mise en état de propreté doit être réalisée à la première prescription de l'architecte mentionnée sur le cahier de chantier. Les frais d'installation et de rotation des bennes et d'évacuation des déchets seront portés au compte prorata. NOTE : pour les gravats non entreposés ou non triés dans les bennes, ces travaux seront réalisés par l'entrepreneur du lot maçonnerie et les frais entraînés seront portés à l'entreprise défaillante, si la personne n'est pas connue ils seront portés au compte prorata. Le chantier devra être tenu en parfait état de propreté en permanence <u>DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE PRORATA :</u> Les dépenses définies ci-après sont portées au débit du compte prorata établi, géré et réglé par les entrepreneurs : - Consommations d'eau et d'électricité - Consommation de mise en chauffage

	du projet pendant la période d'hiver - Frais de gardiennage - Frais de location et de rotation des bennes et d'évacuation des déchets - Frais de remise en état des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone détériorés, lorsqu'il y a impossibilité de connaître le responsable - Frais de nettoyage, de réparation et de remplacement des fournitures et matériels mis en œuvre et détériorés ou contournés dans les cas suivants : - L'auteur des dégradations ou des détournements ne peut être découvert - Les défauts de nettoyage, les dégradations ou les détournements ne peuvent être imputés à l'entrepreneur titulaire d'un lot déterminé - La responsabilité de l'auteur, insolvable, n'est couverte par un tiers Répartitions des dépenses : voir C.C.A.P <u>LOT GROS ŒUVRE</u> GESTION DES DECHETS ET DES BENNES L'entrepreneur du présent lot devra le nombre de benne suffisante à tous les corps d'état. L'entrepreneur devra la rotation des bennes pendant toute la durée du chantier. L'entrepreneur devra le nombre de benne suffisante pour permettre le tri sélectif. La gestion des bennes se fera par un compte inter-entreprises gérer par le Gros œuvre. ART 0.8 MJCD cout 1200€
Gestion des ressources en eau	Rénovation des sanitaires avec mise en place de systèmes hydro-économes : • Robinets temporisés avec des débits de 3 L/min • Toilettes avec chasses d'eau double débit 3/6 L • Urinoirs avec bouton poussoir temporisé
Lutte contre les pollutions	Mise en œuvre de peintures A+ de classe 2 bénéficiant de l'EcoLabel européen pour les murs et cloisons. Revêtement de sol de marque Tarkett à très faibles émissions de COV. Mise en œuvre d'une isolation biosourcée dans les murs extérieurs.

Estimation détaillée (du/des projets) :

DEPENSES (€ HT)	TOTAL (€ HT)
Lot 01 – Maçonnerie – Démolition	93 467,55 €
Lot 02 – Couverture – Charpente – Etanchéité	57 000,00 €
Lot 03 – Menuiserie ext. Alu – Serrurerie	116 036,00 €
Lot 04 – Cloisons sèches – isolation – plafonds	130 147,30 €
Lot 05 – Menuiseries intérieures bois	45 001,93 €
Lot 06 – Carrelage – Faïence	42 379,41 €
Lot 07 – Peinture – Revêtement muraux – sol PVC u4p3	41 211,63 €
Lot 08 – Plomberie – Ventilation – Chauffage	138 000,00 €
Lot 09 – Electricité	51 000,00 €

TOTAL HT : 714 243,82 €

TVA (20,00 %) : 142 848, 76€

TOTAL TTC € : 857 092,58 €

4- Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total (€ HT)
Etat – Fonds vert	170 960,00 €
Région Pays de la Loire – Soutien amélioration énergétique	28 650,00 €
Département (contrat territoire)	50 346,00 €
Fonds propres de la commune (autofinancement)	464 287,82 €
TOTAL	714 243,82 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire-dotation communale ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : APPROUVE le projet et le calendrier des travaux énoncés ci-dessus.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire-dotation communale, d'un montant de 50 346,00 €.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2023-075) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2023, selon le barème suivant :

62,60 € / km pour les artères aériennes soit 3 124,74 €

46,95 € / km pour les artères en sous-sol soit 1 151,54 €

31,30 € par m² pour l'emprise au sol soit 15,65 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DECIDE d'appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessus pour l'année 2023.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2023-076) PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS DE REMISE EN ETAT DU VEHICULE D'UN ADMINISTRÉ (MONSIEUR BRIDIER)

Vu l'incident survenu, le 22 août 2023 rue d'Anjou à Loiron-Ruillé, sur le véhicule de Monsieur Bridier et après enquête administrative,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : DECIDE d'autoassurer la commune de Loiron-Ruillé et de prendre en charge les frais de remise en état du véhicule de Monsieur Bridier pour un montant de 574,51 €.

Article 2 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2023-077) INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Vu les circulaires du ministère de l'intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 portant sur les indemnités pour le gardiennage des églises communales ;

Pour l'année 2023, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 499,75 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article unique : DECIDE que l'indemnité de gardiennage des églises sera versée à Mme DUVAL Corinne pour l'église de Loiron et à M. SALMON Michel pour l'église de Ruillé-le-Gravelais, suivant le taux maximum en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

- Restaurant scolaire :
 - o rencontre en octobre avec le prestataire afin de faire un premier bilan
 - o 19/12/2023 : prochaine réunion de la commission
- Travaux routiers :
 - o Route de la Chapelle du Chêne en direction de Port Brillet : fermée (voie communale à emprunter)
 - o Réunion de démarrage des travaux pour le SDIS
 - o Réunion programmée le vendredi 10 novembre 2023 concernant la fin des travaux pour la rue Docteur Ramé
 - o Coussins berlinois route de Bel Air (posés)
- Travaux école Jean Moulin :
 - o gros travaux pendant les vacances de février 2024
 - o avant les vacances de février 2024 : toilettes extérieures réalisées
- Travaux vestiaires de foot : rencontre avec le maçon le 10 novembre 2023
- Salle des fêtes (halle des sports) : infiltration (dépend du vent) ; des travaux sont prévus
- Commission communication :
 - o Distribution du bulletin réalisée lors de la semaine du 16 octobre 2023 : quelques habitations ne l'ont pas reçu
 - o La Mayenne vue du ciel (Courrier de la Mayenne) : présentation de la commune
 - o Réalisation du guide pratique en cours
- Commission Cadre de Vie :
 - o L'Heure Civique : présentation du dispositif dans plusieurs communes de la Mayenne (Ernée, l'Huisserie)
 - o 19/11/2023 (l'après-midi) : jeux de société au complexe de la salle des fêtes
 - o Décorations de Noël réalisées par les administrés
 - o 02/12/2023 (matin) : décoration du sapin et des deux bourgs
 - o 22/12/2023 : soirée de Noël à la médiathèque (l'heure est à déterminer)
- Lotissement les Tilleuls :
 - o Tranche 3 : réflexion en cours
 - o Contact pris avec la société de cautionnement pour terminer les travaux des tranches 1 et 2
- Travaux du city stade :
 - o choix des couleurs, du mobilier
 - o poteaux et armatures en vert
 - o barreaudage en gris clair
- Divers
 - o Site de la Guertière : dépôt le 10/11/2023 de l'étude d'impact auprès de la DREAL (service de la Préfecture) par Laval Mayenne Aménagement
 - o 12/12/2023 : commission Finances
 - o 24/11/2023 à 20h30 : réunion commission bâtiments => l'objectif est de fixer les grandes lignes pour l'année 2024 en ce qui concerne les travaux des bâtiments
 - o Rencontre DSEN : Opération « A vélo vers les jeux » (tour de la Mayenne à vélo en étape)
 - o Tempête Ciaran : deux interventions d'ENEDIS sur la commune

*Après échanges sur les informations diverses et plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.*

LE MAIRE

LA SECRETAIRE DE SEANCE

BERNARD BOURGEAIS

AURELIE HARDY



Commune de LOIRON-RUILLÉ

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 7 novembre 2023

Numéro d'ordre	Objet
2023-072	Tarifs publics – Année 2024
2023-073	Décision modificative n° 3 du budget principal
2023-074	Demande subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation communale pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Moulin
2023-075	Redevance d'occupation du domaine public par Orange
2023-076	Prise en charge par la commune des frais de remise en état du véhicule d'un administré (M. Bridier)
2023-077	Indemnités pour le gardiennage des églises communales